



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 10 avril 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 4 avril 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

| | | |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| M. François REBSAMEN | Mme Françoise TENENBAUM | Mme Claudine DAL MOLIN |
| M. Pierre PRIBETICH | Mme Christine MARTIN | M. Yves-Marie BRUGNOT |
| M. Thierry FALCONNET | M. Denis HAMEAU | M. Guillaume RUET |
| M. Patrick CHAPUIS | Mme Stéphanie MODDE | Mme Louise MARIN |
| M. Rémi DETANG | M. Nicolas BOURNY | M. Louis LEGRAND |
| M. José ALMEIDA | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. Patrick ORSOLA |
| M. Jean-François DODET | Mme Lê Chinh AVENA | Mme Florence LUCISANO |
| M. François DESEILLE | Mme Hélène ROY | M. Jean DUBUET |
| Mme Danielle JUBAN | M. Georges MAGLICA | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| M. Frédéric FAVERJON | Mme Elisabeth REVEL | Mme Céline TONOT |
| Mme Sladana ZIVKOVIC | M. Joël MEKHANTAR | M. Jean-Philippe MOREL |
| M. Dominique GRIMPRET | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| M. Patrick MOREAU | M. Christophe BERTHIER | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Jean-Claude GIRARD | M. Jean-Claude DECOMBARD | M. Jean-Louis DUMONT |
| Mme Anne DILLENSEGER | M. Charles ROZOY | M. Dominique SARTOR |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | M. Laurent BOURGUIGNAT | Mme Michèle LIEVREMONT |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Emmanuel BICHOT | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Benoît BORDAT | Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES | M. Gilbert MENUT |
| M. Jean-Yves PIAN | Mme Frédérique DESAUBLIAUX | Mme Noëlle CABBILLARD |
| Mme Océane CHARRET-GODARD | Mme Sandrine RICHARD | M. Adrien GUENE. |

Membres absents :

| | |
|------------------------------|---|
| M. François HELIE | Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| M. Édouard CAVIN | Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON |
| Mme Dominique BEGIN-CLAUDET | Mme Colette POPARD pouvoir à M. François REBSAMEN |
| M. Jacques CARRELET DE LOISY | M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| M. Patrick BAUDEMONT | M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE |
| | Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT |
| | Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT |
| | M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU |
| | M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD |
| | M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT |
| | M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS |
| | Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG |
| | M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD |
| | M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Gilbert MENUT. |

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Contrat de Délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité – Avenant n°3

Par contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité, conclu le 23 décembre 2016, la communauté urbaine du Grand Dijon, devenue Dijon métropole, a entendu, conformément aux termes de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM »), exercer pleinement les prérogatives tirées de son statut d'autorité organisatrice de la mobilité.

A ce titre, la délégation de service public inclut plusieurs services de mobilité : le transport urbain, le stationnement en parcs en ouvrages, le stationnement sur voirie, et la fourrière automobile et vélos.

En vertu de l'article 11 du contrat de délégation de service public qui prévoit des clauses de rencontre, cet avenant précise quelques ajustements financiers, corrigeant le solde 2017 du Forfait de Charges des transports urbains, et permettant la finalisation des soldes 2018 des Forfaits de Charges des services publics de la mobilité.

Les principales modifications inscrites à l'avenant n°3 ci-après annexé, portent sur :

- Pour le service public des transports urbains, l'ajustement annuel des charges facturées à l'Euro, le calcul de l'ajustement financier lié à la vitesse commerciale des lignes de Bus, et le calcul de l'ajustement financier lié à la variation de l'âge moyen du parc.
- La mise à jour de la redevance d'occupation du site de la Fourrière du par le délégataire au titre des deux premières années de fonctionnement.

En terme économique, cet avenant n°3 n'impacte pas les engagements du délégataire, outre 1800 € d'ajustements relevant de la redevance d'occupation du terrain de la Fourrière pour les années 2017 et 2018.

Tel est l'objet de l'avenant ci-après annexé, prévu dans le respect des dispositions de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et de son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, considérant son montant ainsi que son caractère non substantiel.

Le projet d'avenant n°3 dans son intégralité est annexé à cette délibération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité passé entre Dijon métropole et Keolis Dijon Mobilités en date du 23 décembre 2016, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder si nécessaire, à des adaptations ne remettant pas en cause l'économie générale de l'avenant proposé,
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant définitif, et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 0

ABSTENTION : 2
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)